

**COMPTE-RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 16.10.2012**

L'an deux mille douze, le seize octobre, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du 05 octobre 2012 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. André ANTZ, Maire.

Etaient présents : M. Eric BRINGEL, M. Marc COLIN, M. Mathieu HUG, M. Bertrand ALBISSER, M. Serge MAILLARD, M. Etienne PERRIN, M. Jonathan SAUNER, M. Gilles STEMMELEN, M. Jean-Marc RUFF

Absente excusée: Mme Valérie ROOS

Procuration : Mme Valérie ROOS à M. André ANTZ

<b>Approbation du compte-rendu de la séance du 31.07.2012</b>
---

Le Maire rappelle, que le compte-rendu avait été approuvé et signé à la suite de la séance.

<b>NATURA 2000 - SMARL : présentation de la charte par Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire du SMARL et M. Hugo LINERT, riviériste du SMARL</b>
--

Après avoir pris connaissance du contenu de la charte Natura 2000 du Site Vallée de la Largue et des engagements qui y sont associés et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide d'adhérer à la charte Natura 2000 pour une période de 5 ans pour les propriétés communales incluses dans le site, et cadastrées :

COMMUNE	Section	Parcelle (s)	Surface totale (ha)	Surface contractualisable (ha)
BUETHWILLER	3	129	1.1566	1.1566
BUETHWILLER	3	127	0.0849	0.0849
BUETHWILLER	3	128	0.0653	0.0653
BUETHWILLER	3	121	0.1481	0.0807
BUETHWILLER	3	116	0.8386	0.8386
BUETHWILLER	3	146	0.5354	0.5354
HAGENBACH	15	165	0.0229	0.0229
BUETHWILLER	2	192	0.0178	0.0178
BUETHWILLER	2	166	0.1559	0.1559
BUETHWILLER	2	259	0.2582	0.2582
BUETHWILLER	2	260	0.2082	0.2082
BUETHWILLER	3	73	0.7374	0.7374

- Sollicite le concours de l'animateur du site Natura 2000 pour finaliser le dossier d'adhésion.
- Autorise le Maire à signer l'acte d'adhésion à adresser à la DDT du Haut-Rhin et tout document y afférent.
- Sollicite l'exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti concernant les terrains pour lesquels la commune a adhéré à la Charte.

<b>TRAVAUX</b>
----------------

- **Entretien stade de foot et abords**

Le Maire expose

Depuis la résiliation du bail par l'ASHB, M. Gilles STEMMELEN entretient le terrain de foot et les abords et récupère l'herbe fauchée.

M. Gilles STEMMELEN souhaite l'établissement d'un bail de fermage.

Le Maire demande un devis à M. Jonathan SAUNER pour l'entretien entre les poteaux, la main courante et les buts pour un nombre de passages équivalent à celui de M. Gilles STEMMELEN, 3 à 4 fois par an.

Le Conseil donne, à l'unanimité, un accord de principe pour établir un bail de fermage avec M. Gilles STEMMELEN.

Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

- **Reliure registres d'état-civil**

Le Maire expose aux membres du Conseil la nécessité de faire relier les registres d'Etat-Civil concernant les années de 2001 à 2010 inclus.

Il présente le devis des Ets SAREL, entreprise ayant procédé à la reliure de tous les registres d'état-civil de la commune, devis accepté à l'unanimité

<b>ONF</b>
------------

- Programme des travaux d'exploitation - état de prévision des coupes 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'état prévisionnel des coupes pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 7 850 € pour un volume de 196 m<sup>3</sup>.
- Prévoit les crédits correspondants aux dépenses d'exploitation au budget primitif 2013. (5 240 € HT)
- Fixe le prix de vente du stère à 45 €

- Approbation de l'état d'assiette 2014

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le document élaboré par l'O.N.F, Il s'agit de coupes à marteler en parcelle 3

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition d'état d'assiette 2014.

La date de martelage sera communiquée aux élus.

<b>Droit de préemption</b>
----------------------------

Compte-rendu des décisions de renonciation concernant les biens suivants :

- Section 01 Parcelles N° 148/9 + 153/9 14 rue Principale
- Section 01 Parcelle N° 150/9 14 rue Principale (la moitié indivise –chemin d'accès)
- Section 02 Parcelles N° 269/147 77 a rue Principale

<b>Finances</b>
-----------------

- **décision modificative N° 01**  
**relative à l'amortissement des frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme, article 202.**

D 023 : Virement section investissement	25 917.13 €
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp	25 917.13 €
R 021 : Virement de la section de fonct	25 917.13 €
R 2802 : Frais documents d'urbanisme	25 917.13 €
  
- **Décision modificative N° 02**  
**Relative à l'article 6226 : honoraires**  
**Relative à l'article 6231 : annonces**

D 6226 : Honoraires	10 000.00 €
D 6231 : Annonces et insertions	1 500.00 €
R 74832 : Attributions du FDTP	11 500.00 €
  
- **Décision modificative N° 03 relative à l'apurement du compte 2031**

D 202 : Frais doc. Urbanisme	7 661.58 €
R 2031 : Frais d'études	7 661.58 €

<b>Fêtes et Cérémonies</b>
----------------------------

**La fête de la Saint-Nicolas**

Elle sera reconduite comme l'année précédente. La date est fixée au vendredi 07décembre 2012 à 18 h 30

**Organisation du concours Village Fleuri et Décoration de Noël année 2012**

La distribution des prix pour le Village Fleuri et la Décoration de Noël pour 2012 sera organisée lors de la Fête de Noël des Personnes Agées, le dimanche 13 janvier 2013, comme suit :

➤ **Prix Village Fleuri**

1<sup>er</sup> Prix

un bon pour un repas 2 personnes valeur 75.00 € + un bouquet d'une valeur de 10.00 € environ

2<sup>ème</sup> Prix

un panier garni d'une valeur de 65.00 € environ + un bouquet d'une valeur de 10.00 € environ

3<sup>ème</sup> Prix

un bon d'achat de 55.00 € pour des produits horticoles + un bouquet d'une valeur de 10.00 € environ

➤ **Prix Décoration de Noël :**

Un prix unique

un panier garni d'une valeur de 65.00 € environ

➤ **Remerciement aux personnes qui ont contribué à l'arrosage des fleurs dans le village :**

PANIER GARNI 20 €

➤ **Cadeaux de Noël des personnes âgées :**

Le prix du cadeau est fixé à 15 € maximum par personne.

Pour la fête de Noël des personnes âgées, une animation musicale est prévue en accord avec l'Association des Donneurs de Sangs.

<b>SIAEP : Analyses d'eau</b>
-------------------------------

**Le maire expose :**

Plusieurs administrés de notre commune et des communes environnantes nous ont demandé des informations sur la qualité de l'eau.

Nous ne pouvions pas leur répondre vu que les résultats des analyses d'eau ne sont plus transmis en mairie par le SIAEP depuis mars 2012, malgré des demandes téléphoniques et verbales auprès du SIAEP.

Nous avons consulté les résultats des analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr).

Il s'avère que les respects de référence qualité n'étaient pas conformes à Buethwiller, Eglingen, Bernwiller.

Nous estimons que la santé publique doit être une priorité et nous ne pouvons pas accepter ces rétentions d'informations et ce manquement de transparence.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande qu'un courrier soit envoyé au Président du SIAEP selon l'exposé ci-dessus, en recommandé + A.R.

<b>Syndicat Mixte pour le Sundgau : rapport d'activité 2011</b>
---

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport de l'année 2011.

<b>Communauté de Communes « La Porte d'Alsace » : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2011</b>
---

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport de l'année 2011.

Le Conseil Municipal constate une fois de plus que plusieurs personnes ne sortent jamais leur poubelle ménagère et souhaite que la Communauté des Communes de la Porte d'Alsace envoie un courrier à ces personnes.

D'autre part, le coût élevé de la prestation des ordures ménagères n'est pas en adéquation avec le service fourni, notamment pour le ramassage des encombrants qui n'est pas adapté pour les personnes âgées ou pour ceux qui travaillent le samedi :

- déplacement jusqu'à Retzwiller (véhicule avec remorque)

- souvent longue file d'attente  
ce qui incite les administrés à s'organiser pour aller vers d'autres déchèteries.

**Communauté de Communes « La Porte d'Alsace » : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2011**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport de l'année 2011.

**Rapport d'activité 2011 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport de l'année 2011.

**DIVERS**

**Urbanisme**

Enregistré le	demandeur	dossier	objet	demande		
				En cours	accordée	refus
24.04.2012	Nicolas HANDSCHIN	DP	Ravalement façade	xxxxxx		
04.05.2012	Géomètre Philippe FRANTZ	CU b	Section 1 parcelle 148/9		Opération réalisable 29.06.2012	
04.05.2012	Géomètre Philippe FRANTZ	CU b	Section 1 parcelle 149/9		Opération réalisable 29.06.2012	
01.06.2012	André ANTZ	DP	Renouvellement toiture		15.06.2012	
15.09.2012	Me Carole KEMPKE	CU a	77 a rue Principale		25.09.2012	

**Abrogation du Plan Local d'Urbanisme – Enquête Publique :**

Le Maire informe le Conseil qu'un arrêté a été pris (à consulter sur le tableau d'affichage en mairie et sur le site internet de la commune) et qu'une annonce légale a été publiée dans les journaux. Voir annonce légale ci-jointe

**Assainissement**

Le Maire informe le Conseil de l'avancement des travaux et qu'un emprunt a été souscrit par le SIABBH auprès du Crédit Mutuel pour la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux.

Les élus demandent que le réseau d'eau potable de Buethwiller soit renouvelé à l'occasion des travaux d'assainissement.

Le Conseil veut un rendez-vous avec le bureau du SIAEP (Président et Vice-Présidents) pour en débattre.

Le Maire enverra un courrier à ce sujet au Président du SIAEP.

**Courrier de M. Gilles STEMMELEN concernant une demande de subvention pour raccordement au réseau EDF pour un projet d'installation de panneaux photovoltaïques par la SARL au Bon Soleil :**

Le Conseil a pris connaissance du courrier de M. Gilles STEMMELEN et ne donnera pas suite à la demande.

Le Conseil Municipal et le Conseil Général ne subventionnent pas des sociétés privées.

Le Conseil Général du Haut-Rhin et le Maire conseillent à M. Gilles STEMMELEN de consulter l'ADEME.

**Affaissement Chemin Haulen :** Une déclaration de sinistre sera envoyée à GROUPAMA ; il faudra régler ce problème d'affaissement lors des travaux d'assainissement.

Pour éviter tout problème ultérieur, le périmètre a été sécurisé autour du trou formé par cet affaissement.

Pour l'instant, nous ignorons l'origine de cet affaissement.

**Déclaration de piégeage fouines :** le Maire informe le Conseil qu'une Déclaration de piégeage fouines a été faite pour l'école maternelle (piégeur agréé)

**Entretien abords de la Largue :** le Maire informe le Conseil que suite aux vents violents, des branches ont cassées au-dessus de la ligne électrique alimentant le Club House de la commune

Par mesure de sécurité, une demande a été faite auprès du SMARL pour faire procéder aux élagages sur les parcelles privées N° 177 et celles de la commune.

**Croisement à l'entrée du village et dans le village :** plusieurs administrés et élus soulèvent le problème du non-respect du code de la route par une minorité d'automobilistes et le problème de sécurité devant l'école maternelle.

Fin de la séance à 23 h 15

**Les délibérations sont consultables dans leur intégralité à la mairie ou au tableau d'affichage**

.....

## Autres informations

### **Communiqué de l'Association Arboricole Porte d'Alsace – Vallée de la Largue** **Stage d'arboriculture**

L'association d'Arboriculture de la Porte d'Alsace et de la Vallée de la Largue organise un stage en arboriculture de 8 sessions du samedi 3 novembre 2012 au samedi 22 juin 2012.

Les cours seront répartis sur différents villages de la COM-COM Porte d'Alsace et de la Vallée de la Largue, la matinée sera consacrée à la théorie (plantation, taille, phytosanitaire, etc...) et l'après-midi à la taille pratique sur différentes formes de fruitiers. (Programme détaillé ci-joint)

Les cours seront encadrés par des moniteurs formés et diplômés par la Fédération des producteurs de fruits du Haut-Rhin.

Le coût sera de 70 € par personne, y compris la documentation.

Une collation sera offerte le matin et en fin d'après-midi, le repas de midi n'est pas compris dans le coût, mais à chaque cours, l'association organisera un déjeuner dans un restaurant proche du lieu de stage avec un repas unique. (inscription chaque samedi de stage avant 9h00, prix entre 15-20 euros)

Le nombre de participants est limité à 30 personnes. Tout stage entamé ne sera pas remboursé et le stagiaire s'engage à suivre tous les cours.

Pour toute inscription (avant le 30 octobre 2012) :

☒ Yves HINDERER, 2a, rue des Vergers – 68210 GILDWILLER, Tél. 03 89 08 12 70.

☒ Renseignements à l'adresse e-mail : hinderer.yves@wanadoo.fr

#### **Fermeture du secrétariat de la mairie**

La mairie sera fermée

- du 29 octobre au 03 novembre 2012 inclus.
- du 21 décembre à partir de 12 h au 02 janvier 2013 inclus

#### **Démarches en ligne :**

- **Inscription sur liste électorale**

La commune de Buethwiller a mis en place, comme de nombreuses autres communes, dans le cadre des mesures de simplification administrative décidées par le Gouvernement, un télé-service, accessible sur « [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr) ».

Disponible 24 heures/24, 7 jours/7, la procédure est simple et gratuite.

Ce télé-service vous permet de vous inscrire sur les listes électorales. Il suffit de créer un compte sur [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr) pour accéder à la démarche « [demande d'inscription sur les listes électorales](#) », de répondre aux quelques questions en ligne, de numériser les pièces justificatives et d'envoyer le tout. En quelques clics, la demande est transmise à la commune.

- **Recensement citoyen obligatoire à 16 ans**

Ce télé-service vous permet en quelques clics d'effectuer votre recensement citoyen.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de créer votre compte sur [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr), d'accéder à la démarche en ligne « [recensement citoyen obligatoire](#) » puis de vous laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé (accès par identifiant et mot de passe).

Le recensement devient ainsi plus simple, très rapide et s'effectue sans perte de temps: plus de déplacement, tout se passe en ligne !

Si vous le souhaitez, vous pouvez utiliser ce service,  
mais vous pouvez toujours venir effectuer vos démarches en mairie

<b>ETAT - CIVIL</b>
---------------------

<b>Les Anniversaires (60 ans et +) de octobre à décembre 2012</b>
---



*Joie, bonheur et santé à tous nos aînés*

### Octobre

Le 06 HUG François	75 ans
Le 09 SCHMID née EHRENSPERGER Lilly	80 ans
Le 15 GSCHWIND Michel	60 ans
Le 19 STANTINA Gérard	61 ans
Le 30 TSCHEILLER Daniel	70 ans

### Novembre

Le 22 RUFF née SCHNOEBELEN Elise	86 ans
Le 27 SCHINDLER Henri	71 ans
Le 30 SCHUFFENECKER Guy	60 ans

### Décembre

Le 09 RUFF née REIN Germaine	84 ans
Le 15 PETER Armin	63 ans
Le 25 HAUSER André	61 ans